



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2021

En application de la loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, un débat doit avoir lieu en conseil municipal sur les orientations budgétaires générales à venir ainsi que sur les engagements, et cela dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 apporte des modifications concernant le débat et le rapport sur les orientations budgétaires en son article 107 (amélioration de la transparence financière) :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres,
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne,
- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal,
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- d'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le présent rapport décline l'environnement macroéconomique contextuel, les éléments du projet de loi de finances pour 2021 qui impacte le budget des collectivités territoriales, avant de présenter les perspectives budgétaires à court et moyen termes.

Sommaire

I – Le contexte économique :	3
II – Le projet de loi de finances pour 2021	4
A – Le budget de l'Etat et son volet pour les collectivités locales	4
B – Les dotations de l'Etat aux collectivités locales	4
1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	4
2) La fiscalité locale	5
3) Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales	7
4) La stabilisation de la contribution au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)	7
5) La reconduction de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)	7
6) La Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR)	8
III – La situation financière d'Ingré	8
A - Comparaison des ratios avec les communes de la même strate	8
B - La structure de la dette	11
C - L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	13
D - Evolution des charges et des effectifs de personnel	13
E - Les relations financières avec les partenaires	14
1) Le contexte intercommunal	14
2) Les relations avec le Conseil Régional	15
3) Les relations avec le Conseil Départemental	15
4) Les relations avec les autres partenaires	16
IV – Les perspectives budgétaires	16
A - Les orientations budgétaires 2021	16
B - La stratégie financière	17
1) Les recettes de fonctionnement	17
2) Les dépenses de fonctionnement	17
3) Les recettes d'investissement	18
4) Les dépenses d'investissement	18
C - Le plan pluriannuel des investissements	19

I – Le contexte économique :

(Source Caisse d'Epargne)

Résiliente en 2019 (1,5% de PIB), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7% au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré au printemps 2020 (17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,2% mais a reculé de 4,3% en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre qui a été remplacé par un couvre-feu à partir du 15 décembre 2020.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, - 8% étant attendu au 4^{ème} trimestre.

Dans ce contexte incertain, la croissance française devrait chuter de - 10,3% en 2020 avant de rebondir à 5,7% en 2021 bien que cette projection demeure incertaine du fait de l'évolution de la crise sanitaire.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^{ème} trimestre 2017 du 4^{ème} trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT.

En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} semestre passant de 8,1% au 4^{ème} trimestre 2019 à 7,1% au 2^{ème} trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil.

Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0%.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards€ (environ 20% du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards€ par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC (indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induite par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1% en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5% en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6% en 2021.

II – Le projet de loi de finances pour 2021

A – Le budget de l'Etat et son volet pour les collectivités locales

(Source projet de loi de finances 2021)

Ce projet de loi de finances est le budget de la relance avec :

- la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- l'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

B – Les dotations de l'Etat aux collectivités locales

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont contraintes de participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales se poursuit, de 3,5 Md€ en 2015, de 3,3 Md€ en 2016 et de 2,8 Md€ en 2017.

Le projet de loi de finances 2021 ne prévoit pas de prélèvement supplémentaire sur les dotations.

Il faut rappeler que, malgré les engagements du Président de la République, les dotations de l'Etat ont continué de baisser pour Ingré. Ingré a subi une baisse de 100 %, la DGF qui est passée de 7 973 € à 0 € de 2019 à 2020 après avoir connu un point haut en 2014 (703 000 €).

Le budget 2021 sera construit sur la base d'une DGF à 0 €.

Les principales dotations de l'Etat perçues par Ingré :

DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	702 995	475 549	250 500	79 591	50 460	7 973	0
DSR	83 682	89 348	99 919	109 428	119 188	122 046	125 997
TOTAL	786 677 -10,31%	564 897 -28,19%	350 419 -37,97%	189 019 -46,06%	169 648 -10,25%	130 019 -23,36%	125 997 -3,09%

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

On peut constater que la baisse des dotations s'accroît chaque année depuis 2014, année de la mise en place de la contribution au redressement des comptes publics et malgré une stabilité de celle-ci depuis 2018 au niveau national.

2) La fiscalité locale

Jusqu'en 2017, la revalorisation des valeurs locatives était calculée sur la base de l'inflation prévisionnelle.

La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Ainsi en 2021, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2019 et novembre 2020.

Il est précisé qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).

Pour mémoire, la revalorisation était de 2,2 % en 2019 et 0,9 % en 2020.

Pour Ingré, les seuls produits locaux (TH, TFB, TFNB) évoluent de + 1,62 % en 2020 prenant en compte à la fois l'évolution des bases (0,9 %) et l'effet volume dans la mesure où le taux d'impositions locales demeurent les mêmes depuis 2011.

Pour la construction du budget il a été pris en compte une évolution de + 2%.

	2018		2019		2020	
	Bases	Produits	Bases	Produits	Bases	Produits
TH	12 105 377	1 990 124	12 505 451	2 055 896	12 803 000	2 104 813
TFB	13 588 822	4 143 232	14 118 152	4 304 625	14 429 000	4 399 402
TFNB	102 087	81 149	100 795	80 122	105 000	83 465
AC de la TP (OMET)		2 687 985		2 653 674		2 653 674
TOTAL		8 902 490 1,48%		9 094 317 2,15%		9 241 354 1,62%

3) Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Le projet de loi de finance 2018 intègre la réforme de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République. Cette réforme prévoit que la taxe d'habitation soit progressivement supprimée pour 80% des ménages aujourd'hui soumis à cette taxe au titre de leur résidence principale.

Après un dégrèvement de 30% en 2018 et de 65 % en 2019, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour 80 % des contribuables depuis 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement est de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue. La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes.

Cet élément n'est pas sans effet pour les communes dans la mesure où la compensation de l'Etat sera calculée sur les bases actuelles et à un niveau identique pour les années suivantes ce qui privera les communes de recettes nouvelles.

4) La stabilisation de la contribution au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)

Instauré par la loi de finances pour 2012, le FPIC avait vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal, avec comme spécificité de considérer les intercommunalités comme l'échelon de référence pour l'analyse de la richesse d'un territoire.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont le montant est, à nouveau, fixé à un milliard d'euros en 2021, comme depuis 2016.

La contribution de la ville d'Ingré en 2020 était de 78 121 €. Le montant estimé pour 2021 est de 100 000 € afin de tenir compte de la modification du périmètre des intercommunalités qui pourrait aboutir à une progression de la contribution de certains ensembles intercommunaux dont celui constitué par Orléans Métropole et ses communes.

A ce jour, le montant exact nous est pas connu.

5) La reconduction de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant maintenue à 570 millions d'euros.

Toutefois, l'épidémie de la Covid-19 appelle un effort sans précédent de relance de l'économie mais également de transformation du pays pour qu'il soit mieux préparé aux défis présents et à venir. C'est l'objet du plan de relance présenté le 3 septembre dernier.

Les collectivités territoriales ont vocation à être pleinement associées à cet effort, notamment au travers d'un appui massif de l'Etat. La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a d'ores et déjà ouvert un milliard d'euros de crédits supplémentaires de DSIL à destination du bloc communal, pour des projets ayant trait à la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine. Une première enveloppe de cette dotation, à hauteur de 40 %, a été déléguée dès l'année 2020, la deuxième enveloppe à hauteur de 60% sera déléguée en 2021 (DSIL dite « exceptionnelle »).

Ces crédits s'ajoutent aux crédits reconduits dans le projet de loi de finances pour 2021 (DSIL dite « classique »).

La DSIL dite « classique » est consacrée au financement de plusieurs catégories d'opérations pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique mais également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.

Pour rappel en 2016, la ville d'Ingré a bénéficié, à ce titre, d'une subvention de 162 000 € pour l'extension de l'école Emilie Carles, en 2017, d'une subvention de 84 301 € pour la réhabilitation et la mise aux normes du Château de Bel Air, en 2018, d'une subvention de 28 620 € pour l'installation d'un self au restaurant scolaire du Moulin et en 2020 d'une subvention de 29 363 € pour la réfection des sanitaires du Moulin et de 11 299 € pour la mise en place de la vidéoprotection.

En 2021, de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat.

6) La Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR)

Depuis 2019, la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

En 2019, la ville d'Ingré a bénéficié, à ce titre, d'une subvention de 200 000 € pour la construction d'un court de tennis couverts et deux terrains de padel et en 2020, d'une subvention de 139 514 € pour l'extension du cimetière.

En 2021, de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat.

III – La situation financière d'Ingré

La situation financière de la commune est saine et elle a été saluée par le trésorier dans son rapport annuel. Pour autant, la crise sanitaire a impacté de façon importante les finances municipales avec une baisse notable des recettes et une augmentation des charges. Le coût pour la commune, bien qu'il soit toujours difficile de le chiffrer avec précision, serait de l'ordre de 250 000 €.

A - Comparaison des ratios avec les communes de la même strate

Moyenne des comptes administratifs 2018 et 2019	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Recettes de fonctionnement	Euros/h	Les Produits en %	Euros/h	Les produits en %
TOTAL A	1 311		1 176	
dont :				
Impôts locaux	704	53,66	494	42,01
Autres impôts et taxes	65	4,92	98	8,29
Dotations globales de fonctionnement	17	1,26	152	12,93
Produit des services et du domaine	141	10,92	86	7,61
Dépenses de fonctionnement	Euros/h	Les charges en %	Euros/h	Les charges en %
TOTAL B	1 091		1033	
dont :				
Charge de personnel	741	67,90	533	51,60
Achats et charges externes	239	21,87	254	24,59
Charges financières	11	0,96	25	2,37
Subventions versées	48	4,40	67	6,49
RESULTAT A-B	221		143	

Moyenne des comptes administratifs 2018 et 2019	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Recettes d'investissement	Euros/h	Les produits en %	Euros/h	Les produits en %
TOTAL C	193		445	
dont :				
Emprunts	0	0	71	15,97
Subventions reçues	39	20,21	68	15,19
Taxe d'aménagement	15	7,51	8	1,80
FCTVA	21	10,88	39	8,66
Dépenses d'investissement	Euros/h	Les charges en %	Euros/h	Les charges en %
TOTAL D	235		460	
dont :				
Dépenses d'équipement	196	83,37	345	75,08
Remboursement d'emprunts	39	16,63	83	18,06
RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement	41,5		15	

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Fiscalité locale 2019	Euros/h	Taux en %	Euros/h	Taux en %
Taxe Foncière Bâti	469	30,49	273	20,96
Taxe Foncière non Bâti	9	79,49	9	52,48
Taxe d'habitation	225	16,44	213	15,30

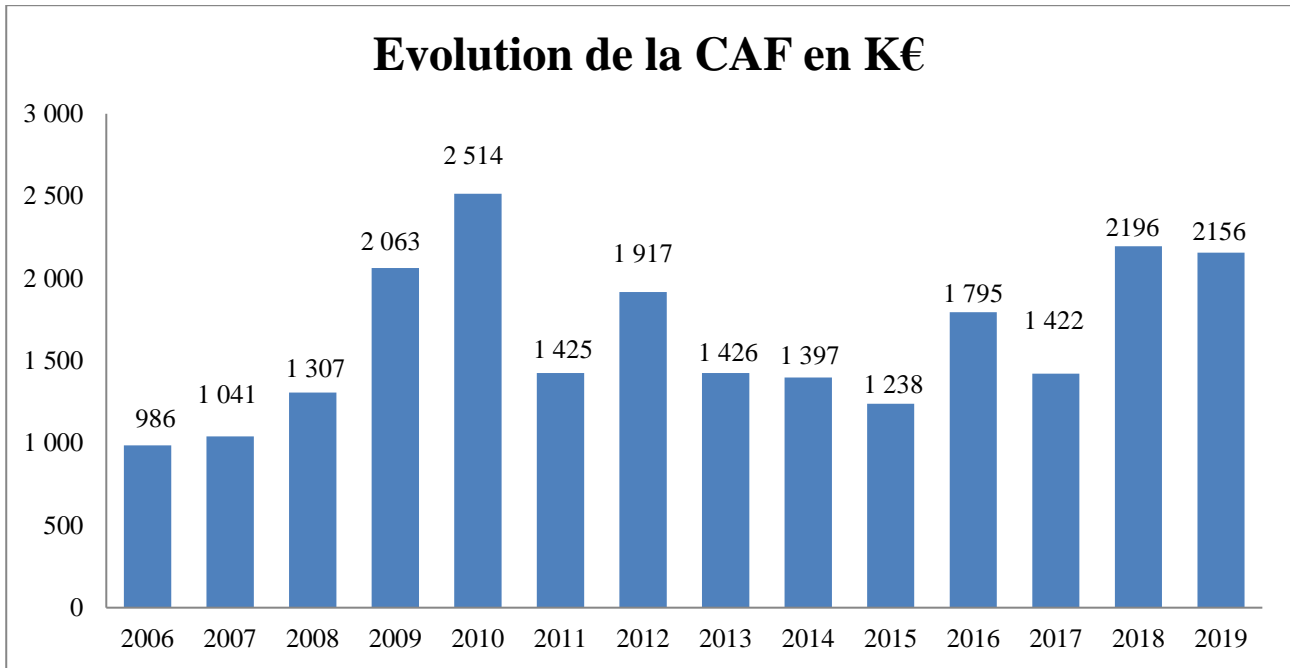
	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Autofinancement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement
E.B.F. (Excédent Brut de Fonctionnement)	254	19,37	212	18,03
CAF brute	240	18,31	194	16,50
CAF nette (avec remboursement en capital des emprunts)	201	15,33	111	9,44

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
Endettement au 31/12/2019	Euros/h	En % des produits de fonctionnement	Euros/h	En % des produits de fonctionnement
Encours total de la dette au 31/12/19	609	46,54	828	72,42
Annuité de la dette	48	3,7	104	9,13

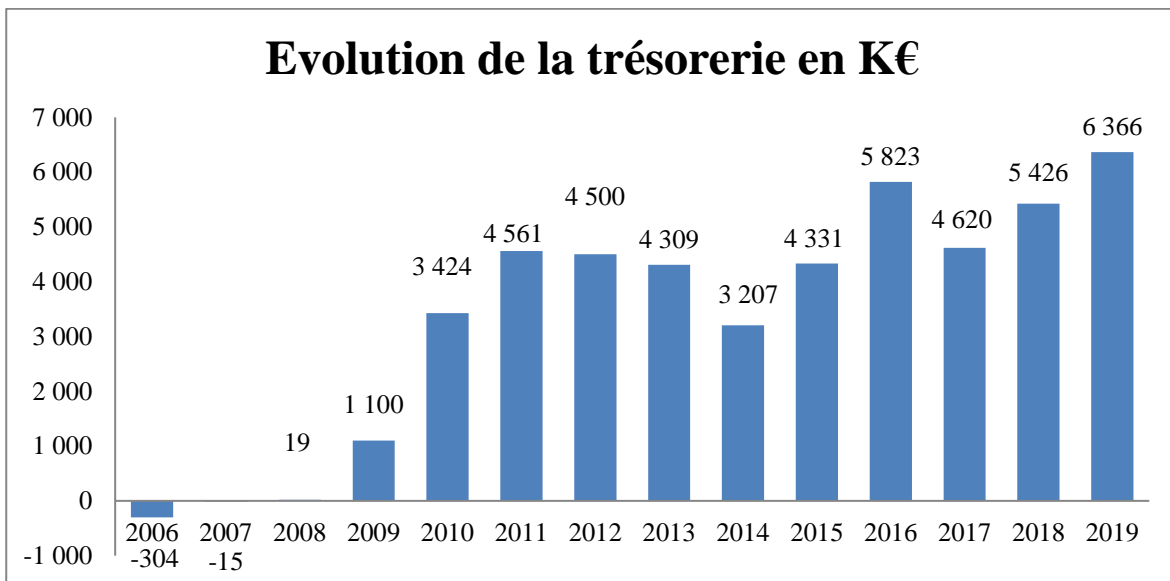
Comparaison des ratios avec les communes de la même strate sur 5 ans pour la partie investissement :

	Ingré										Moyenne des communes Françaises en TPU									
											de 5 000 à 10 000 h.									
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019

Recettes d'investissement	Euros/h					Les produits en %					Euros/h					Les produits en %				
TOTAL C	418	132	151	116	270						453	433	422	433	456					
dont :																				
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91	85	71	72	70	20,1	19,7	16,9	16,7	15,4
Subventions reçues	51	14	68	14	64	12,2	10,3	45,2	12,0	23,9	58	57	56	63	72	12,8	13,2	13,2	14,6	15,9
Taxe d'aménagement					29					10,7					16					3,62
FCTVA	23	59	21	15	27	5,59	44,5	14,1	12,6	10,2	43	37	34	37	40	9,53	8,46	7,97	8,5	8,67
Dépenses d'investissement	Euros/h																			
TOTAL D	210	168	301	208	261						415	428	419	436	483					
dont :																				
Dépenses d'équipement	142	103	224	168	223	67,8	61,4	74,5	80,9	85,3	260	265	298	320	370	62,7	61,8	71,2	73,4	76,6
Remboursement d'emprunts	67	65	59	40	38	31,9	38,6	19,6	19,0	14,7	88	95	83	84	82	21,3	22,2	19,8	19,3	17,00
RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement	-57	36	150	92	-9						-5	-5	-5	3	27					



Il s'agit de la capacité d'autofinancement brute sans tenir compte des cessions.



B - La structure de la dette

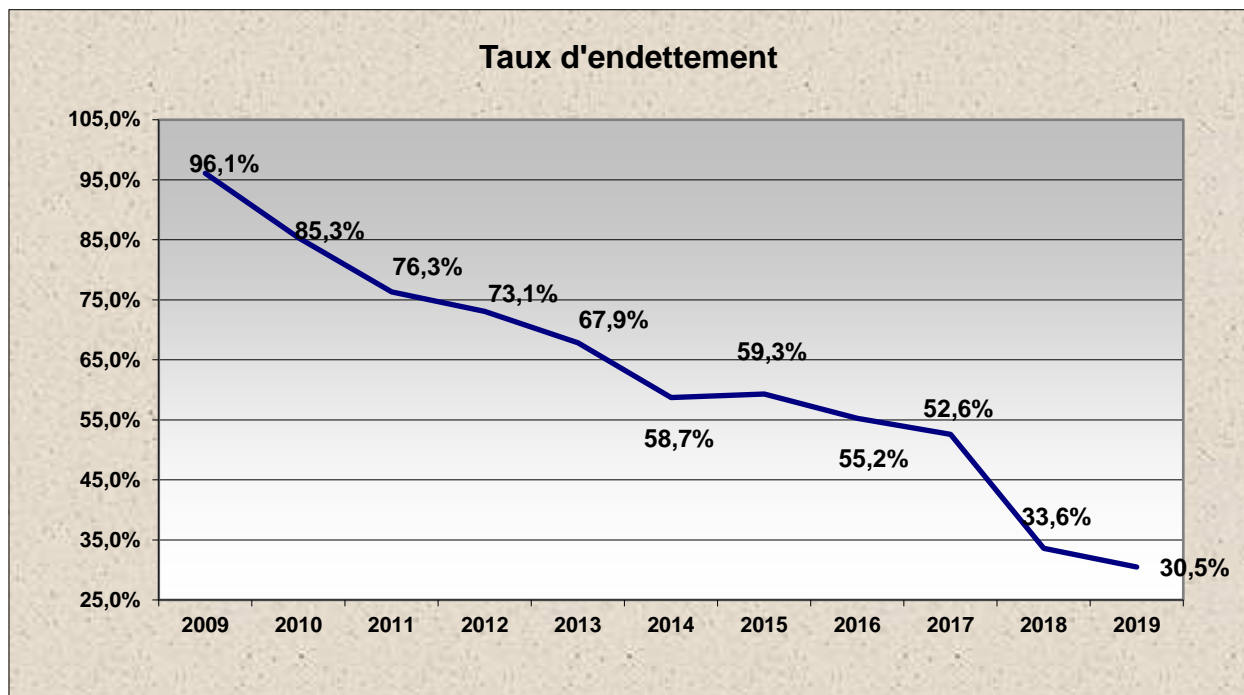
La dette de la Ville

	2009 (pour mémoire)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Projection 2021
Capital restant dû au 31 décembre	10 980 482	8 423 214	7 860 122	7 302 798	6 782 922	6 269 219	4 054 794	3 703 336	3 416 490	3 149 916

La ville n'a pas emprunté depuis 2009.

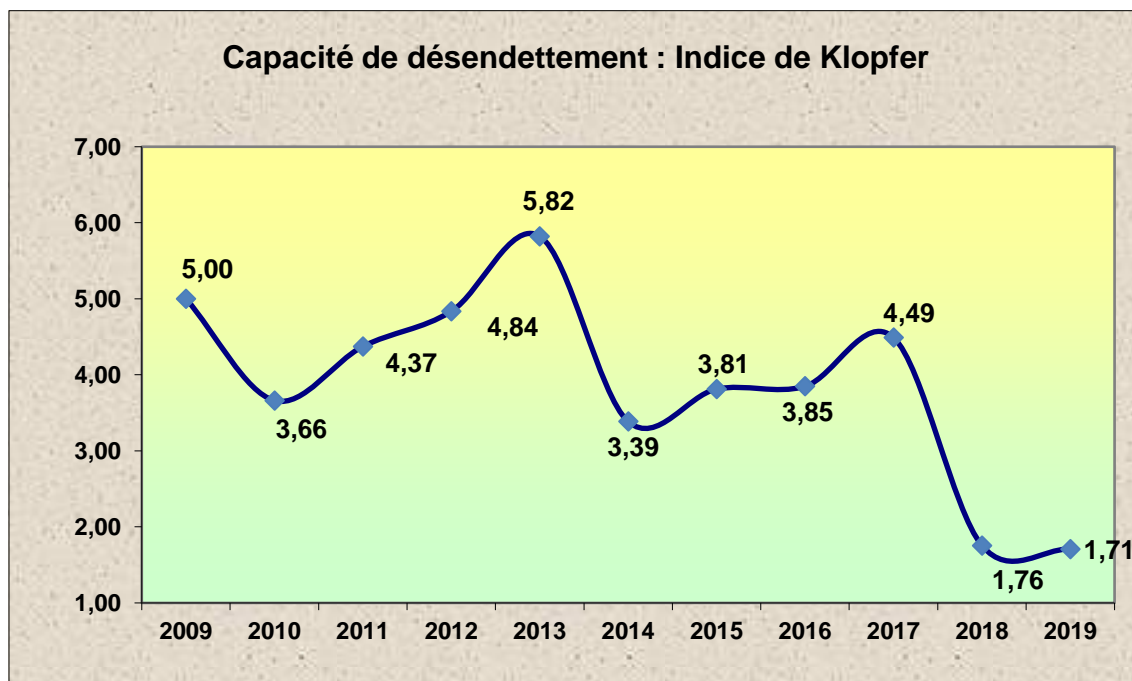
Pour rappel, une partie de la dette a été transférée à la métropole au 1^{er} janvier 2018 ce qui explique la forte baisse entre 2017 et 2018.

Le taux d'endettement : le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et les produits de fonctionnement est un indicateur qui fait partie des critères retenus par le réseau d'alerte.

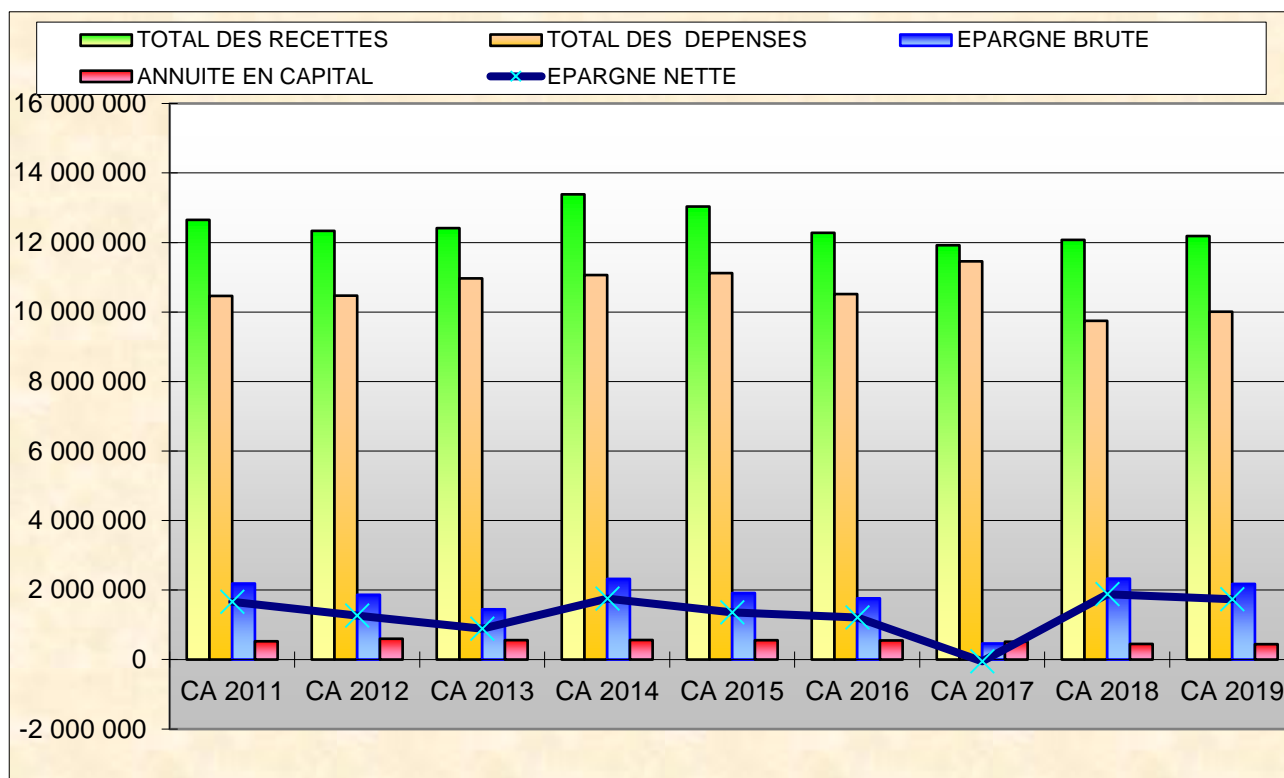


La capacité de désendettement : le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et la capacité d'autofinancement (en tenant compte des cessions) indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette. Il s'agit de l'indice de Klopfer. Il permet de mesurer véritablement la solvabilité de la commune.

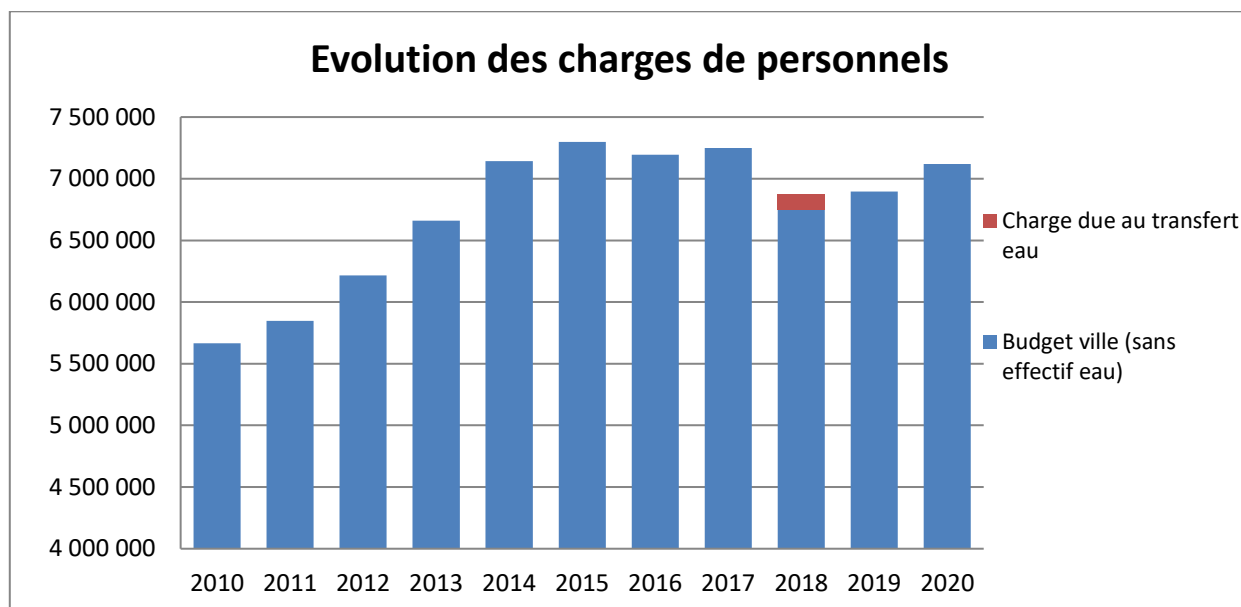
A Ingré, la capacité de désendettement s'établit à 1,71 an en 2019 soit un bon niveau au regard de la limite des 11 à 13 ans (limite imposée aux communes de + 10 000 habitants dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022).



C - L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



D - Evolution des charges et des effectifs de personnel

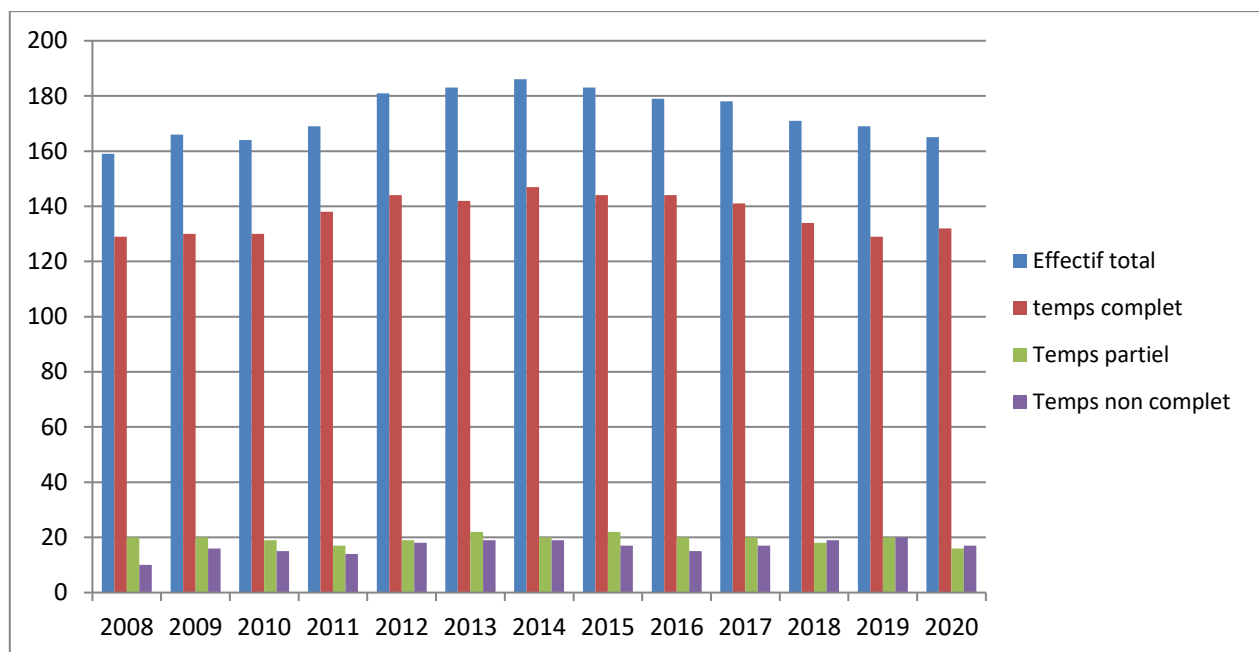


Après une augmentation des charges de personnel jusqu'en 2014, la maîtrise des dépenses commencent à se ressentir.

En 2018, la forte baisse des charges de personnel est notamment due aux transferts de personnel à la métropole pour les compétences transférées (voirie, propreté).

En 2020, la hausse s'explique principalement par la création du centre de santé au 1^{er} mai.

Evolution des effectifs de la commune (titulaires et stagiaires)



E - Les relations financières avec les partenaires

1) Le contexte intercommunal

Pour rappel, la Métropole d'Orléans perçoit depuis 2002, au titre des compétences que les communes lui ont transférées, la Cotisation Economique Territoriale et une part des impôts ménages. D'autre part, elle perçoit la part de la taxe d'habitation départementale en plus de la fiscalité fixe instaurée en 2009.

En contrepartie de la perte de ressource économique, la métropole reverse à la commune d'Ingré une attribution de compensation fixe depuis 2002.

La commune perçoit également une Dotation de Solidarité Communautaire fixe depuis 2009 de 57 327 €.

L'année 2017 a été une année transitoire afin de définir « une future organisation pérenne de manière conjointe fondée sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et d'une territorialisation des équipes » et d'assurer le temps nécessaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour formuler des propositions sur les relations financières liées aux transferts de charges (règles d'évaluation).

Une évaluation des charges transférées doit être réalisée en 2021.

✓ *Cas particulier des espaces verts*

La compétence « espaces verts » est partagée entre la métropole et la ville.

Ainsi la gestion des espaces verts attenants à la voirie ainsi que les jardins et parcs non clôturés sont de la compétence métropolitaine. Les surfaces sportives, les espaces verts annexes (dont les jardins et parcs clos) restent à la charge de la commune.

La répartition entre espaces verts communaux et espaces verts intercommunaux est déterminée pour Ingré par application d'un prorata basé sur la répartition des surfaces.

Pour 2021, la gestion des espaces verts se fera, comme depuis 2018, par le biais d'une mise à disposition de service de la ville vers la métropole. Par conséquent, le personnel restera communal en 2021.

✓ *Les pôles territoriaux*

Afin de parvenir à organiser au mieux l'exercice des compétences transférées, la Métropole a créé des pôles territoriaux depuis le 1^{er} janvier 2018.

La ville d'Ingré a intégré le Pôle territorial Nord-Ouest avec les villes de la Chapelle Saint-Mesmin, Ormes et Saint Jean de la Ruelle.

L'administration du pôle territorial est basée à Saint Jean de la Ruelle ainsi que le service voirie. Le service technique de distribution de l'eau potable est basé à la Chapelle Saint-Mesmin.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la gestion clientèle de l'eau sera centralisée au pôle pour les 3 communes en régie. Le pôle prend également en charge la gestion clientèle de l'assainissement.

Cette modification permettra d'uniformiser les pratiques et de simplifier la gestion pour les abonnés avec un seul contact pour l'eau et l'assainissement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

La commune d'Ingré a de nouveau demandé que l'ensemble des factures puissent être mensualisées.

✓ *L'attribution de compensation 2021*

La commune n'ayant transféré aucune nouvelle compétence le montant déterminé par la CLECT pour 2018 reste inchangé soit 2 250 510 € pour 2021.

2) *Les relations avec le Conseil Régional*

Les relations financières avec la Région se traduisent principalement par le partenariat avec la Métropole d'Orléans dans le cadre de la réalisation de la 4^{ème} génération du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

La Région, dans le cadre de son soutien dans le domaine de la Culture, participe également au financement de la saison culturelle.

3) *Les relations avec le Conseil Départemental*

Le Conseil Départemental verse annuellement des subventions relatives au fonctionnement de l'école de musique (4 566 € en 2020).

Le Département peut accompagner la ville dans le financement des projets d'investissements essentiellement vers le domaine des loisirs, des sports et culturel (en 2020 : extension du cimetière pour 82 000 €).

Le Conseil Départemental a revu ses modalités de soutien aux projets d'investissement des villes par l'intermédiaire de plusieurs fonds de soutien. La ville d'Ingré présentera des projets dans ce cadre.

4) Les relations avec les autres partenaires

- ✓ La ville a signé fin 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales un contrat Enfance Jeunesse permettant de meilleures participations financières mais aussi la valorisation des actions menées par la ville envers la jeunesse. Ce contrat enfance jeunesse a été renouvelé fin 2020 et est devenu « contrat territorial global ».
- ✓ D'autre part, la ville peut bénéficier de participation de partenaires financiers tels l'ADEME, ERDF, GRDF, CNDS, ENEDIS, la Fondation du Patrimoine...

De manière générale, la commune sollicite l'ensemble des institutions et partenaires afin d'obtenir un maximum de co-financements tous secteurs confondus.

IV – Les perspectives budgétaires

A - Les orientations budgétaires 2021

Les orientations politiques se feront sur les 4 axes du mandat municipal :

- ✓ *Une ville agréable à vivre pour tous et un service public municipal centré sur les besoins et les attentes des plus jeunes aux seniors.*

L'aménagement de la cour de l'école primaire Victor Hugo, une priorité sera donnée au végétal.

Le maintien d'un haut niveau de qualité de la restauration municipale en privilégiant des produits de qualité et provenant des circuits courts.

La mise en place sur la commune d'activités sportives accessibles à tous avec des jeux extérieurs pour les enfants.

La mise en place qu'une course pédestre, nouvel évènement sportif familial, convivial et de plein air.

L'organisation d'un concours d'architecte pour l'aménagement culturel du carré de bel air comprenant la création Médiathèque-Ludothèque innovante répondant aux attentes de tous les utilisateurs, l'agrandissement de la scène de l'Espace Lionel Boutrouche pour élargir la programmation culturelle et enfin l'agrandissement de l'école municipale de musique dans les locaux de « la ferme ».

- ✓ *Aux portes d'Orléans et en bordure d'espaces naturels, un projet municipal en réponse aux enjeux de qualité de vie, de mobilité et de développement durable.*

La plantation d'arbres et d'arbustes afin de renforcer les zones d'espaces verts.

La réalisation de travaux d'isolation, sur plusieurs années, dans les bâtiments déterminés les plus énergivores suite au Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP). Ces travaux pourront faire l'objet d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

L'installation d'une agriculture biologique à Ingré en mettant à disposition des terrains agricoles.

La poursuite des actions de développement durable tel que l'écopâturage et des actions majeures autour de la biodiversité (marre de l'Azin).

- ✓ *Une ville solidaire, qui se mobilise pour les valeurs de la République en s'appuyant sur son dynamisme et sa gestion rigoureuse.*

La poursuite d'actions pour une offre de santé diversifiée par la mise en place d'aide à l'installation, le développement du centre de santé.

Le maintien de l'action sociale par le biais du CCAS qui continue d'apporter le soutien nécessaire à la politique de solidarité de la ville.

Renforcement de la sécurité des biens avec la mise en place de nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection sur certains bâtiments publics s'avèrent nécessaires.

Les priorités de l'équipe municipale seront pour 2021 :

- La poursuite de la stabilité des taux de la fiscalité locale,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Le maintien d'un autofinancement suffisant pour poursuivre le programme d'investissement,
- Le non recours à l'emprunt pour diminuer l'endettement de la commune,
- Le maintien d'une trésorerie positive,
- La maîtrise de la masse salariale.

✓ *Une ville connectée et participative qui rayonne.*

L'équipe municipale réaffirme l'importance portée à la démarche participative et citoyenne avec les Ateliers Participatifs de Proximité qui sont des espaces d'informations, d'échanges, de débats sur la vie des quartiers et de la commune. Ces instances participatives seront de nouveau opérationnelles lorsque la situation sanitaire le permettra.

Le maintien à un haut niveau d'accompagnement et de soutien à la vie associative à la fois financier, logistique et humain.

L'éducation reste un secteur prioritaire pour la municipalité avec l'achèvement de l'équipement des classes primaires de tableaux blancs interactifs, le raccordement internet de toutes les classes et des remplacements d'ordinateurs.

La mise en place de la domotique dans les bâtiments communaux (télégestion, ajustement de la consommation énergétique en temps réel, utilisation de la lumière, chauffage...).

B - La stratégie financière

Malgré des dotations de l'Etat qui devraient être stables en 2021 et une maîtrise des dépenses engagées, il nous faut continuer à mettre en place des stratégies afin d'assurer un bon niveau de service à la population tout en maintenant l'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

1) Les recettes de fonctionnement

- La stabilité des taux communaux, les recettes fiscales ne varieront donc qu'en fonction de l'effet base et volume estimé à 2%.
- Les recettes des services augmenteront par l'actualisation annuelle des tarifs, limitée à la seule évolution du taux d'inflation, et l'évolution du taux de fréquentation.
- Les dotations de l'Etat devraient cette année connaître une certaine stabilité.

2) Les dépenses de fonctionnement

Malgré les baisses de recettes, l'objectif de la municipalité est de poursuivre une offre de services publics de qualité accessible à tous les Ingréens.

Pour autant, il est demandé aux services de pérenniser et d'accroître les pratiques d'achats avec la mise en place de marchés pluriannuels et/ou de groupements de commandes avec la Métropole, les centrales d'achats ou en partenariat avec d'autres collectivités.

Les charges à caractère général devraient connaître une stabilité en 2021.

La réflexion engagée depuis plusieurs années sur le non remplacement systématique des départs commence à avoir un effet sur la masse salariale malgré les dispositions réglementaires et les réformes décidées par l'Etat pour 2021 et notamment les conséquences budgétaires de la mise en œuvre de l'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) :

- Les avancements de grade et d'échelon,
- L'augmentation des charges sociales (CNRACL, IRCANTEC)
- Et comme chaque année, l'évolution du SMIC au 1^{er} janvier 2021 (+ 0,99 %).

La commune n'ayant pas emprunté depuis 2009, les charges financières continuent de baisser (- 10,59 %).

La ville continue d'apporter son soutien actif au monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions à hauteur de 2020.

3) Les recettes d'investissement

Le financement des investissements de la collectivité se fait par les recettes suivantes :

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des dépenses d'équipements réalisées en N-2.
- ✓ La Taxe d'Aménagement qui varie en fonction des nouvelles constructions,
- ✓ Les subventions d'équipement.

4) Les dépenses d'investissement

L'année 2021 sera une année charnière puisqu'elle sera entre autre consacrée à achever les opérations décidées en 2020 et à préparer les investissements futurs :

- ✓ Les projets sur le patrimoine bâti de la commune :
 - L'extension de l'école municipale de musique (maitrise d'œuvre)
 - La réhabilitation de la salle Guy Durand
 - L'extension de la scène de l'espace culturel Lionel Boutrouche
 - La construction d'une médiathèque-ludothèque (maitrise d'œuvre)
 - Des travaux d'amélioration dans divers bâtiments dont les écoles
 - Des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans divers bâtiments suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- ✓ L'acquisition de réserves foncières notamment dans le cadre du maraichage bio.
- ✓ L'installation de jeux extérieurs pour les enfants
- ✓ L'aménagement de la cour de l'école primaire Victor Hugo
- ✓ Renforcement de la sécurité des biens avec la mise en place de nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection sur certains bâtiments publics.
- ✓ L'informatisation des services et des écoles
- ✓ L'équipement des services (mobilier, matériel, véhicule,...)
- ✓ L'équipement des écoles (mobilier et matériel)
- ✓ La poursuite des aménagements de la mare et du bois de l'Azin
- ✓ L'aménagement d'un parking à proximité des équipements sportifs de la plaine de Bel Air

Plusieurs travaux de voiries seront réalisés par la Métropole, en concertation avec la Ville :

- Rue des Nouettes (voiries et canalisations d'eau)
- Chemin de Changelin
- Poursuite de la réfection de la RD 2157
- Poursuite des études pour la requalification des voiries de la zone d'activités Ingré-St Jean de la Ruelle
- Remise en état de trottoirs en calcaire

C - Le plan pluriannuel des investissements

L'équipe municipale a souhaité réaliser un plan pluriannuel des investissements sur la durée du mandat 2020/2026.

Ce plan respecte en tout point les engagements pris en mars 2020 devant les ingrèens.

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Montant estimatif</u>
<u>2021</u>	Aire de jeux extérieurs pour enfants	132 000 €
	Isolation des bâtiments communaux	100 000 €
	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque-Ludothèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (études, concours de maîtrise d'œuvre)	700 000 €
	Maraichage bio (études et acquisition des terrains)	78 400 €
	Aménagement de la cour de l'école Victor Hugo	300 000 €
	Réhabilitation de la salle Guy Durand	407 000 €
	Parking à proximité des équipements sportifs de la plaine de Bel Air	340 000 €
	Vidéoprotection : poursuite du déploiement autour des bâtiments communaux	100 000 €
	Aménagements de la mare et du bois de l'Azin	53 700 €
	Réhabilitation d'un chemin rural	1000 €
	Etudes sur la création d'une zone d'activité (les Mardelles)	
	Plantation de 100 arbres	36 700 €
	<u>2022</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (Maîtrise d'œuvre, lancement des travaux)
Construction d'un city stade		
Réhabilitation d'un chemin rural		
Création d'un multi accueil (études)		
Plantation de 100 arbres		
Isolation de l'école Victor Hugo (études et phasage)		
<u>2023</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (travaux)	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Parcours de santé et de footing (études)	
	Aménagement d'une cour à l'école du Moulin	
	Plantation de 100 arbres	
	Réhabilitation du bois de la monnaie (études)	

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Montant estimatif</u>
<u>2024</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (travaux)	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Parcours de santé et de footing (travaux)	
	Terrain de grands jeux (études)	
	Aménagement du parvis du collège	
	Agrandissement de l'ALSH (études)	
	Création d'une maison des associations (études)	
	Réhabilitation du bois de la monnaie (travaux)	
	Plantation de 100 arbres	
<u>2025</u>	Aménagement culturel du carré de Bel Air (médiathèque, réhabilitation de la ferme pour l'école de musique, extension de la scène de l'ELB) (travaux)	
	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Terrain de grands jeux (travaux)	
	Tribune et vestiaires du foot (études)	
	Aménagement d'une cour à l'école du Moulin	
	Agrandissement de l'ALSH (lancement des travaux)	
	Création d'une maison des associations (lancement des travaux)	
	Plantation de 100 arbres	
<u>2026</u>	Réhabilitation d'un chemin rural	
	Tribune et vestiaires du foot (travaux)	
	Agrandissement de l'ALSH (travaux)	
	Création d'une maison des associations (travaux)	
	Plantation de 100 arbres	